



Rumegies

Informations



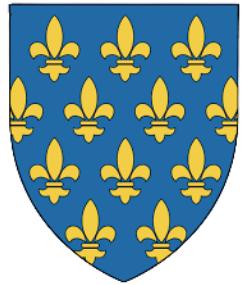
A photograph showing a field of tall, dried corn stalks in the foreground. In the middle ground, a green hedge runs along a path that leads towards a church with a prominent steeple. The sky is blue with some white clouds.

Automne-Hiver 2025-2026

Du côté du Grand Mortier

Mairie de Rumegies

95 rue Alexandre Dubois
59226 Rumegies
Téléphone: 03.27.26.71.11
mairie.rumegies@wanadoo.fr



Mairie de Rumegies

Rumegies.fr

Horaires de la Mairie

Ouverture au public:

Lundi : 14h00 - 17h00

Mardi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Mercredi : 8h30 - 12h00

Jeudi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Vendredi : 8h30 - 12h00

Samedi : 9h00 - 12h00

Permanence téléphonique / mails :

Tous les jours sauf le samedi après-midi et le dimanche

Permanence Madame le Maire

Le matin, sur rendez-vous,
de 10h00 à 12h00

Permanence des Adjoints

Le samedi matin, sur rendez-vous,
de 10h00 à 12h00

Numéros utiles

Pharmacie DHERIS	03.27.26.70.52	URGENCES	112 ou 15
Médecin JF. DESFONTAINES	03.27.26.75.11	SAMU	15
Médecin de garde	03.20.33.20..33	POMPIERS	18
Pharmacie de garde: se rendre à la gendarmerie avec l'ordonnance.		GENDARMERIE	17
Dentiste V. DEGAND	03.27.25.05.30	Gendarmerie BTA Lecelles	03.27.48.06.66
Bureau des infirmières	06.30.42.26.57	Centre Anti Poison Lille	08.25.81.28.22
Kinésithérapeutes:		Centre Anti Brûlures	03.20.44.56.10
M ROOSE	06.07.80.07.11	CH Valenciennes	03.27.14.33.33
Mme BOUTRY	06.12.48.01.05	Polyclinique Vauban	03.27.32.41.00
Opticienne Mme SCHEMBRI	06.58.10.69.58	Clinique Parc Saint-Saulve	03.27.23.92.95
Psychomotricienne Mme POSEZ	06.74.33.79.01	Maternité Valenciennes	03.27.14.32.53
Orthophoniste Mme GUIOT	06.74.96.32.18	SOS Mains	03.20.95.75.00
Ecole du Ridoir	03.27.26.70.11	ENGIE Urgences	08.00.47.33.33
Ecole Immaculée conception	03.27.26.71.43	ENEDIS Urgences	09.72.67.50.59
Taxi Rumegies	07 79 62 59 96	NOREADE	03.27.99.80.20
		ILCG (Aides Ménagères)	03.27.26.73.25
		SIAVED Collecte	0 800 775 537
		SIAVED Déchèteries / amiante	0 800 003 793
		Encombrants	09 69 39 10 89

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Chers Rumegeoises et Rumegeois,



Le conseil municipal, les adjoints, le Centre Communal d'Action Sociale, le personnel communal et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2026 ! Qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussite pour vous et vos proches.

Cette année 2025 a vu notre église retrouver son coq en haut de son clocher. Grand moment émotionnel partagé par de nombreux Rumegeois petits et grands.

Cela n'arrive qu'une fois dans la vie ! Les travaux de clos couvert continuent, notre église se refait une beauté complète.

La rue Morimetz s'est dotée d'un trottoir pour piétons sur toute sa longueur. Avis aux marcheurs, la sécurité est là !

L'ancienne Mairie-Ecole entame sa transformation en Maison des Associations : accueil du centre de loisirs, de l'Harmonie Communale et une salle de réunion pour servir nos différentes associations.

Cette année 2025 a été remplie de manifestations et cérémonies diverses. Merci à toutes et tous, bénévoles, agents, élus, associations qui participent à leur réussite :

Opération Village Propre, le parcours du cœur, la chasse aux œufs, notre fête Nationale du 13 et 14 juillet, la ducasse, la braderie, les concerts de l'harmonie, les fêtes des écoles, le bal d'époque, la visite de Saint Nicolas et le marché de Noël. Pour nos petits, les différents centres de loisirs. Pour nos ainés, n'oublions pas le repas traditionnel où règne une très bonne ambiance et la distribution des colis de Noël.

Notre village vit grâce à ses différents acteurs, agriculteurs, artisans, commerçants, entrepreneurs, professions libérales, bénévoles associatifs, animateurs, professeurs des écoles, agents communaux et élus. Un grand merci à tous !

En cette période de fêtes où l'esprit est plus léger et plus festif, profitez pleinement de vos proches.

Rendez-vous le samedi 10 janvier à 19h à la Salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Bonne année 2026 à tous !

Le Maire
Anne Sophie GHESQUIERE





Les conseils municipaux

Par délibération du 9 juin 2022, le conseil a acté de la dématérialisation des délibérations sur son site internet.
Pour votre complète information, nous vous invitons à consulter l'intégralité des conseils municipaux ayant eu lieu depuis le 1er juillet 2022 sur notre site internet <https://www.rumegies.fr/>

Les principales délibérations du dernier conseil:

Conseil municipal du 5 juillet 2025.

1- Crédation d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création à compter du 5 juillet 2025 d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

2- Fin de l'aide aux devoirs – Ecole du Ridoir

Madame Le Maire rappelle au Conseil qu'après avoir été en période de test, l'aide aux devoirs avait été mise en place, par délibération en date du 27 juin 2024, pour les enfants de l'école du Ridoir. Cette aide aux devoirs a été assurée pendant l'année scolaire 2024-2025. Cependant, l'un des deux créneaux proposés a été supprimé avant la fin de l'année scolaire faute d'enfants. Pour rappel un nombre minimum d'inscription était instauré par période ; en dessous du seuil de 5 enfants, l'aide aux devoirs n'était pas mise en place pour la période concernée. Le Conseil municipal décide de mettre fin à ce dispositif d'aide aux devoirs, faute d'inscriptions suffisantes.

Conseil municipal du 18 septembre 2025.

1- Maison des Associations - Attribution des marchés de travaux

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune va réaliser des travaux de Requalification de l'ancienne Ecole/Mairie en Maison des Associations.

Madame Le Maire informe que dans ce cadre un marché a été lancé par la commune sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 28 mai 2025 pour une remise des offres fixée au 9 juillet 2025 à 12H00.

A la date limite de réponse, 44 offres ont été reçues réparties sur les 10 lots.

41 offres sont recevables, 1 est en doublon, 2 sont arrivées hors délai. Les offres ont fait l'objet d'une analyse par le Maître d'œuvre, et ce conformément aux critères du règlement de consultation. Après présentation du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'attribuer le lot 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE à EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 212 162,93€ HT.

D'attribuer le lot 2 OSSATURE BOIS BARDAGE à CPS BOIS pour un montant de 35 842,41€ HT.

D'attribuer le lot 3 COUVERTURE ETANCHEITE à HECFEUILLE SAS pour un montant de 43 971,77€ HT.

D'attribuer le lot 4 MENUISERIE EXTERIEURE à ALNOR pour un montant de 94 912,10€ HT.

D'attribuer le lot 5 PLATERIE MENUISERIES INTERIEURES à GROUPE NORD RENOVATION pour un montant de 51 653,83 € HT.

De dire que le lot 6 ESCALIER BOIS est infructueux.

D'attribuer le lot 7 CARRELAGE FAIENCE à JV CARRELAGE pour un montant de 9 247,24€ HT.

D'attribuer le lot 8 PEINTURE SOL SOUPLE à HAINAUT PEINTURE pour un montant de 12 873,35€ HT.

D'attribuer le lot 9 ELECTRICITE à ARDELEC SERVICE pour un montant de 37 359,68€ HT.

D'attribuer le lot 10 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE pour un montant de 44 256,69€ HT.

Soit un total de 542 280€ HT

D'autoriser Mme le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations. Rappelle que les crédits ont été inscrits au budget 2025.

2- Décision modificative n°1 2025.

Suite à notification de subventions et fonds de concours, aux régularisations comptables et virements/ouvertures de crédits, la décision modificative suivante est actée :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
60633	1 000,00
622	150,00
623	1 000,00
TOTAL	2 150,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
042 777 (ordre)	1 850,00
75888	300,00
TOTAL	2 150,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
040	13917
OPFI	1 850,00
165 OPFI	300,00
2111	10 000,00
2116	3 500,00
2131 Opé77	2 600,00
2131 Opé86	5 500,00
2131 Opé95	2 450,00
2152	1 700,00
21538	2 350,00
2157	5 450,00
2313	68 300,00
238 OPNI	60 000,00
TOTAL	164 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1321	60 000,00
13251	104 000,00
TOTAL	164 000,00

3- Mise à jour des tarifs communaux au 1er octobre 2025.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération 2023-45 en date du 12 septembre 2023, en proposant du matériel supplémentaire à la location et en modifiant les tarifs du matériel et de casse de matériel à compter du 1er octobre 2025.

Conseil municipal du 8 décembre 2025

1- Avenant n°2 – Maitrise d'ouvrage CAPH pour l'église Saint Brice de Rumegies

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, par convention de mandat de maitrise d'ouvrage, la Commune a confié à La Porte du Hainaut le soin de réaliser en son nom et pour son compte l'opération de réhabilitation du clos et du couvert de l'église Saint-Brice.

Pour rappel, la convention fixe les conditions d'exercice du mandat et prévoit notamment des modalités financières particulières, à savoir : - Le versement par la Porte du Hainaut d'un fonds de concours représentant 50% du coût restant à charge de la Commune, plafonné à 800 000€ ; - Le remboursement par la Commune de sa participation en 12 ans maximum et sur la base d'un taux à 0%.

Un premier avenant à la convention de mandat a été adopté afin d'arrêter un premier plan de financement de l'opération sur la base duquel a été établi l'échéancier provisoire nécessaire à la mise en recouvrement des annuités de la commune. Depuis ce premier avenant, la Région Hauts-de-France a attribué une subvention de 116 250€ pour cofinancer la restauration de l'église. Par ailleurs, par arrêté préfectoral en date du 24 juin 2025, la commune s'est vu octroyer une subvention, au titre de la DETR 2025, pour la phase 2 de la réhabilitation du clos et du couvert de l'église St Brice et dont le montant s'élève à 200 000,03€ TTC.

Les parties s'accordent donc pour procéder à la conclusion d'un avenant n°2 à la convention de mandat afin de mettre à jour le plan de financement prévisionnel de l'opération au vu des subventions octroyées et d'en tirer les conséquences financières sur l'échéancier de remboursement provisoire des annuités par la commune. Cet avenant fixera également les modalités de versement à La Porte du Hainaut des subventions perçues directement par la commune.

2- Attribution du lot 6 – Maison des associations

Dans le cadre de la réalisation des travaux de la Maison des Associations, une consultation a été lancée le 28 mai 2025. Par délibération n°2025-20 du 18 septembre 2025, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises, mais le lot 6 a été déclaré infructueux. La commune a relancé une consultation simplifiée, 2 offres ont été reçues. Après analyse de ces offres il est proposé au conseil municipal d'attribuer le lot 6 à l'entreprise Atelier Dominicus pour un montant de 4 430,20€ HT et d'autoriser Mme Le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.

3- Recrutement et rémunérations des agents recenseurs et coordinateurs communaux

L'INSEE lance la campagne de recensement 2026. L'enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026 et concerne la commune de Rumegies. Il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement. L'INSEE préconise le recrutement d'un agent recenseur pour environ 250 logements à enquêter. Il est précisé que la commune perçoit au titre de la réalisation de l'enquête de recensement une dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 3087 €.

Le Conseil municipal décide la création de trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026. Il autorise Madame le Maire à recruter et à nommer les agents recenseurs. Il décide de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'une activité accessoire forfaitaire. La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement en fonction du nombre de documents traités. Pour cette campagne 2026, les tarifs accordés sont les suivants : - Formation à la demi-journée : 30€ brut par formation - Bulletin individuel : 1.50€ brut - Feuille de logement : 1.00€ brut.

Une prime de fin de mission de 100€ brut sera attribuée en cas d'achèvement complet du secteur attribué à partir du moment où tous les moyens de recherches d'informations auront été mis en œuvre.

Le Conseil décide que les agents communaux, en charge de la coordination bénéficieront d'heures supplémentaires et/ou d'une augmentation de leur régime indemnitaire.

4- Parcalle cadastrée A2336 – Annule et remplace

Madame le Maire a proposé aux propriétaires de la parcelle cadastrée A 2336, située à proximité du stade et du terrain d'entraînement, d'acquérir leur parcelle. Par délibération 2025-19 en date du 5 juillet 2025, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition par voie amiable, de la parcelle cadastrée A 2336 de 9290m² située rue Mathieu à RUMEGIES, et appartenant à Madame Francine SAMSOEN (née CAILLAU), à Mme Eliane CAILLAU, à Philippe CAILLAU et à Louis Edmond CAILLAU pour un montant de 10 000€. Considérant que les vendeurs ne sont plus d'accord sur le prix de vente, il est proposé au Conseil municipal d'annuler et remplacer la délibération en date du 5 juillet. La vente est annulée.



Elections municipales : Mode d'emploi



Le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixe la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et porte convocation des électeurs. Les **15 et 22 mars 2026**, les citoyens pourront élire leurs conseillers municipaux et communautaires.

Conseiller municipal:

Il siège au sein du conseil municipal qui est l'assemblée des élus représentant les habitants de la commune pour 6 ans. Il est chargé de la gestion de la commune et adopte des délibérations.

Conseiller communautaire:

Il siège au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (47 communes membres).

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont présentés sur une liste différente de celles des candidats aux fonctions de conseiller municipal mais figurent sur le même bulletin de vote (article L273-9 du code électoral). Les listes de candidats aux sièges de conseiller communautaire doivent respecter certaines conditions.

Les dates importantes des élections municipales 2026:

Date limite d'inscription sur les listes électorales	Date limite de dépôt des candidatures pour le premier tour	Ouverture de la campagne électorale officielle	Premier tour de scrutin	Second tour de scrutin
6 février 2026	26 février 2026	2 mars 2026	15 mars 2026	22 mars 2026



- [Je vérifie mon inscription sur les listes électorales](#)
- [Je veux m'inscrire sur les listes électorales](#)
- [Jusqu'à quelle date puis-je m'inscrire pour voter aux municipales ?](#)
- [J'ai déménagé, puis-je encore voter ?](#)
- [Je suis citoyen européen et je veux voter aux municipales](#)
- [Toutes les questions sur les élections](#)

Pour tout connaître sur les élections municipales 2026:

Pour toutes les démarches: en mairie, aux heures d'ouverture

et en ligne.





2026, Année de recensement des habitants de Rumegies

Cette année, RUMEGIES réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **du 15 janvier au 14 février 2026**.



Comment ça se passe ?



Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.



Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 15 janvier ?

Contactez la commune : mairie.rumegies@wanadoo.fr ou 03-27-26-71-11 .

Les 3 agents recenseurs : Nathalie – Anna – Noam



L'Insee organise et contrôle les enquêtes de recensement, exploite les données et diffuse les résultats. Cette opération est menée en partenariat avec les communes qui réalisent l'enquête sur le terrain.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Bus bleu du Valenciennois - France Services

Permanences sur Rumegeies

Le **Camion Bleu** vient à la rencontre des habitants du Valenciennois et en particulier des Rumegeois pour les orienter et les accompagner dans tous types de démarches administratives du quotidien.

Trois agents du Département sont à disposition pour vous aider et vous accompagner pour toutes les formalités à accomplir.

Les services publics disponibles sont les suivants :

- Pôle Emploi
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Carsat (je prépare ma retraite,...)
- Mutualité sociale agricole
- Finances publiques (déclaration d'impôts, faire face à des difficultés financières,...)
- ANTS (carte grise, papiers d'identité,...)
- Ministère de la Justice (faire face à un litige, je suis victime d'une infraction,...)
- Relais autonomie
- Maison Départementale Insertion et Emploi (je suis au RSA et je cherche un emploi ou une formation,...)
- La Poste (comment envoyer ou recevoir un colis,...)

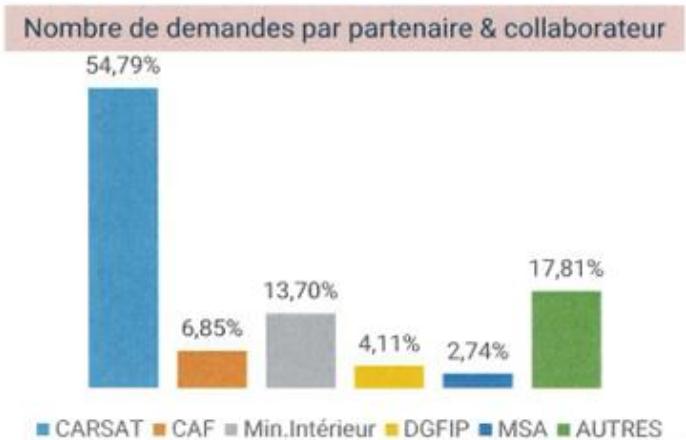
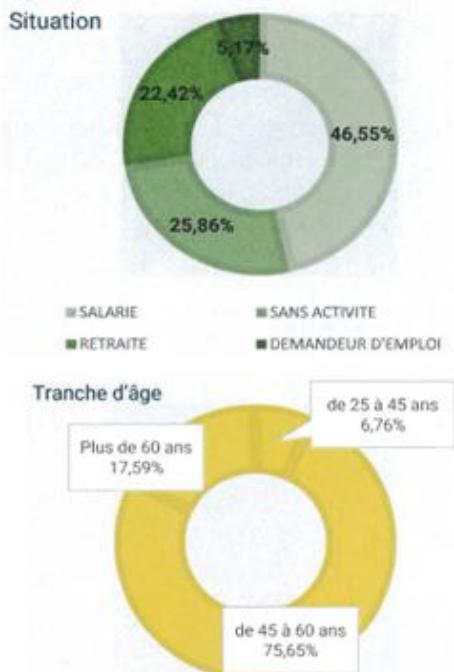
Service gratuit – Accessible aux personnes à mobilité réduite.

Calendrier des permanences: Site internet de la mairie

Quelques statistiques des permanences sur Rumegeies (du 01/07/2024 au 30/06/2025):

12 permanences dont 3 en mairie et 119 contacts

dont **43%** sur place – **55%** par téléphone – **2%** par courriel.





Le point d'accès au droit de St Amand les Eaux

Point d'Accès au Droit
INTERCOMMUNAL DE L'AMANDINOIS

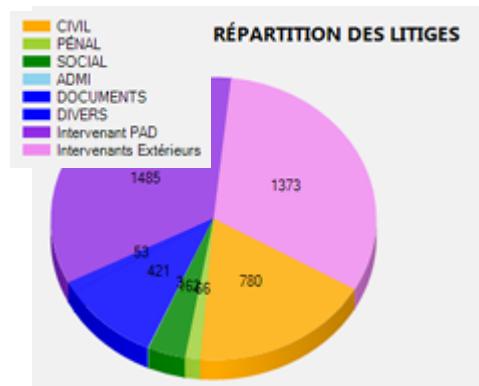
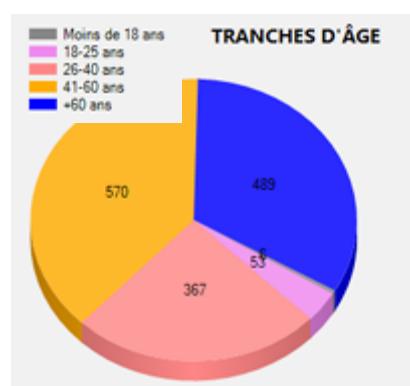
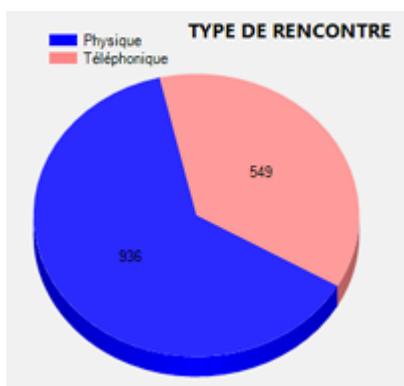
- Une information de proximité aux personnes confrontées aux problèmes juridiques ou administratifs sur leurs droits et devoirs
- Un accès aux consultations juridiques gratuites dispensées par des professionnels du droit et des associations spécialisées
- Une aide aux démarches juridiques et aux règlements amiables des litiges.

**LIEU D'INFORMATION GRATUIT,
PERMANENT, CONFIDENTIEL
et NEUTRE OUVERT À TOUS**

La commune de Rumegies est partenaire du PAD de Saint Amand les Eaux pour un accompagnement juridique et administratif de ses habitants.

Des rendez-vous sont possibles avec:

- Avocats – Notaires – Huissiers de justice
- Conciliateur de justice - Défenseur des droits
- Femmes Solidaires - SOS Papas
- Ecrivain public
- Droit du travail
- Protection Juridique de la Jeunesse (PJJ)
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Association nationale Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Médiation familiale
- Experts comptables
- Assurance maladie et risques professionnels
- Association Accès aux droits et Solution au Surendettement et à la Surconsommation (AD3S)
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- FNATH Association des Accidentés de la vie



Rendez-Vous	
Type d'intervenant	Total
ADIL	32
AVOCATS	76
CIDFF	6
CONCILIATEURS	214
DELEGUE DEFENSEUR DES DROITS	63
ÉCRIVAINS PUBLICS	39
EXPERTS COMPTABLES SATCEF	35
HUISSIERS	0
INSPECTION TRAVAIL	18
NOTAIRES	3
PJJ	2
SAUVEGARDE DU NORD	38
TOTAL	526

Voici quelques statistiques pour la période du 1er janvier au 30 juin 2025.

1 485 prises de contact (sur place ou par téléphone)
dont 50 contacts de Rumegeois

pour délivrance de conseils
ou prises de rendez-vous.

42 rue d'Orchies, 59230 Saint-Amand-les-Eaux - 03 27 32 80 10
pad@saint-amand-les-eaux.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi : 14h - 17h | Mardi, mercredi & vendredi : 9h-12h / 14h-17h | Jeudi : 9h-12h / 14h-18h.



Permanence des médiateurs numériques de la Porte du Hainaut

Devenez autonome sur vos démarches en ligne liées à votre quotidien sur

- Vos premiers pas numériques sur ordinateur, tablette et/ou smartphone (aide à la navigation, transferts de photos, téléchargements applications, configuration du paramétrage, création de dossiers...)
- Vos démarches services publics, emploi, santé, mobilité, loisirs (pré-demande carte identité, passeport, carte grise ; inscription, réinscription, actualisation ; aide à la mise en forme de lettres, CV et autres documents ; déclaration de ressources trimestrielles ; aide à la prise de rendez-vous médicaux en ligne, activation de votre espace santé, réserver un billet de train, réaliser des achats en ligne en toute sécurité...)
- Vos démarches de La Porte du Hainaut : (démarches vélo, Portail Famille, CIS, C2S...)

Marine BOSQUILLON, médiatrice numérique de La Porte du Hainaut

sera présente pour vous accompagner individuellement en toute confidentialité et sécurité, lors de permanences en Mairie de Rumegies.

Celles-ci se dérouleront aux dates suivantes :

**Jeudi 22/01/2026 - Jeudi 26/02/2026 - Jeudi 26/03/2026
de 9H à 12H**

sur rendez-vous au 03.27.09.92.81 ou à numerique@agglo-porteduhainaut.fr
(merci de nous indiquer votre nom et prénom ainsi que vos coordonnées afin d'être recontacté)

Important

Merci d'apporter tous documents nécessaires à la réalisation de vos démarches, ainsi que vos identifiants et mots de passe de vos différents comptes.

Munissez-vous de votre téléphone et de vos accès à votre boîte mail si vous en possédez une. Le cas échéant, il sera possible de créer une adresse mail sur place.

The flyer is orange and white. At the top left is the logo for "La Porte du Hainaut" and "Communauté d'Agglomération". To the right is the text "Accompagnement individuel pour devenir autonome sur vos démarches liées à votre quotidien." Below this are three icons: a laptop and smartphone labeled "1ER PAS NUMÉRIQUE", a document and smartphone labeled "DÉMARCHES SERVICES PUBLICS & SANTÉ", and a smartphone labeled "RÉSEAUX SOCIAUX". In the center is a large green circle containing the text "GRATUIT SUR RDV". To the right is the phone number "03.27.09.92.81". Below this is the word "RUMEGIES" and "Mairie". A calendar shows three dates: "22/01", "26/02", and "26/03". Below the calendar is the time "de 09h00 à 12h00". At the bottom left is the text "Pour tout renseignement et prise de rendez-vous" followed by two contact details: "03.27.09.92.81" and "numerique@agglo-porteduhainaut.fr". At the bottom right are logos for "UNION EUROPÉENNE", "Europe Engage", "Région Hauts-de-France", and "Département du Nord".



Vous réalisez des travaux, comment les déclarer ?

Bon à savoir !

Le permis de construire (PC)

Il est obligatoire pour tous travaux d'aménagement ou de construction neufs qui modifient les structures porteuses d'un bâtiment, sa façade, sa surface de plancher, sa hauteur et sa destination.

La déclaration préalable de travaux (DP).

Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur une construction. Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant une DP obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire.

Un projet de construction?

1- Je consulte préalablement le PLUI sur le site :

<http://carto.aggro-porteduhainaut.fr/index.php/plui/rumegies/>



2- Je complète et dépose mon dossier en ligne sur le portail numérique :

<https://gnau2.operis.fr/guichetnumeriqueurbanisme/#/>

3- Le dossier entre en phase d'instruction par la mairie (DP) ou la CAPH (PC).

4- Décision du service instructeur (accord ou refus par arrêté)

5- Si décision favorable: affichage obligatoire sur le terrain et déclaration ouverture de chantier

Et ensuite?

Dès la fin de chantier et dans les 90 jours:

6- Je transmets à la mairie la Déclaration de fin de chantier et de conformité (DAACT – CERFA 13408*12)

7- Selon la nature des travaux, je complète ma déclaration foncière sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), en vue du paiement des taxes d'urbanisme.

Tout renseignement sur [service-public.gouv.fr](https://www.service-public.fr) ou en mairie



impots.gouv.fr



Le centre de loisirs



Juillet

Contes et légendes



Dragonboat
Pochoirs
Ecopark Légendes Fête
Bowling Parc Vélo
Sparkoh Poney Handball Contes Randonnée Boun Cinéma
Tourdefrance Jeux
Craies Piscine Escalade
Canoë Boxethai Château Lecture
Crosstraining Parcours Camping Lasergame
Marionnettes



Octobre

Le centre de loisirs a plongé dans les profondeurs mystérieuses de l'Atlantide, la légendaire cité engloutie, rythmant les activités des enfants.

Tout au long de la semaine, ils ont mis la main à la pâte lors d'ateliers cuisine gourmands : cookies, crumble et fondant au chocolat étaient au menu... un véritable festin digne des dieux de la mer ! Le partenariat avec le département leur a permis de découvrir de nouvelles activités sportives : du handball pour les plus de 9 ans, de la zumba pour les 6-9 ans, et du baby ping-pong pour les maternels. Ces moments de sport et de partage ont été l'occasion pour chacun de se dépasser tout en s'amusant. Les enfants ont profité d'une sortie au cinéma : « Falcon Express » pour les plus grands et « Sens dessus dessous » pour les maternels, de quoi émerveiller tout le monde !

Enfin, pour clore cette belle aventure, les plus grands ont savouré un moment rafraîchissant à la piscine, entre plongeons, éclaboussures et éclats de rire, tandis que les maternels se sont amusés comme des petits poissons sur un château gonflable, entre sauts, glissades et fous rires.

Une belle semaine sur le thème de l'Atlantide pour des souvenirs plein la tête et des sourires aux lèvres !



Dates des prochains centres de loisirs

Hiver 2026 du 16 au 20 février 2026

Printemps 2026 du 13 au 17 avril 2026

Eté 2026 du 6 au 31 juillet 2026



Inscriptions pour le centre de février (du 16/02/2026 au 20/02/2026) :

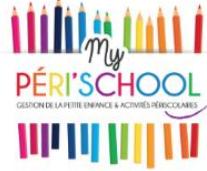
- Pour les Rumegeois : du 05/01/2026 à 8h00 au 17/01/2026 à 12h00.
- Pour les extérieurs : du 12/01/2026 à 8h00 au 17/01/2026 à 12h00.

Inscriptions pour le centre d'Avril (du 13/04/2026 au 17/04/2026) :

- Pour les Rumegeois : du 02/03/2026 à 8h00 au 16/03/2026 à 12h00.
- Pour les extérieurs : du 09/03/2026 à 8h00 au 16/03/2026 à 12h00.

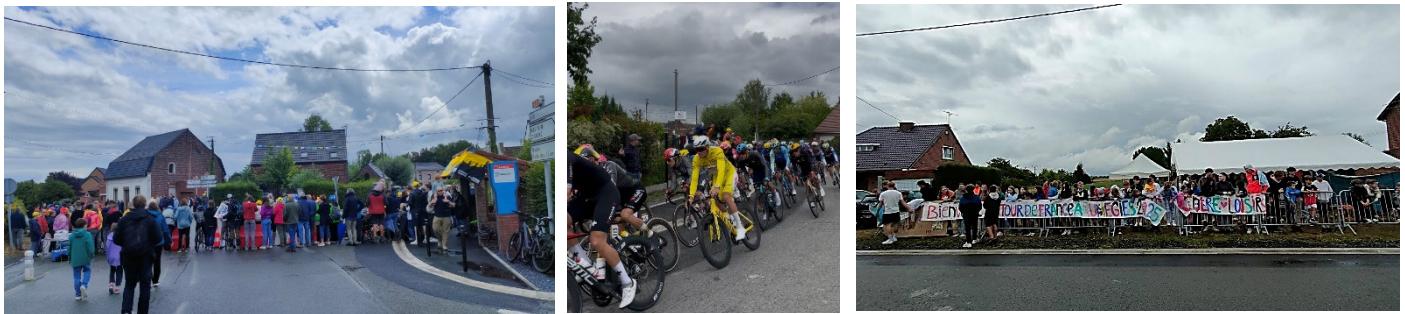
Inscriptions pour le centre de Juillet (du 06/07/2026 au 31/07/2026) :

- Pour les Rumegeois : du 04/05/2026 à 8h00 au 16/05/2026 à 12h00.
- Pour les extérieurs : du 11/05/2026 à 8h00 au 16/05/2026 à 12h00.



Les animations

7 Juillet: le passage du Tour de France 2025 à Rumegies!



13 Juillet: la fête du village



14 Juillet: la célébration de la fête nationale



16 octobre: la mise à l'honneur de nos doyens



16 octobre: le repas des ainés



11 novembre: la commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918



6 décembre: la visite de Saint Nicolas



13 décembre: la distribution du colis des aînés



18 décembre: le colis au personnel



20 décembre: le marché de Noël



Les enfants des écoles ont participé à la décoration des sapins sous la halle qui a accueilli le marché de Noël

Les enfants des écoles et du village à la fête!



Les œuvres déposées suite à la visite de Saint Nicolas



La séance de cinéma de Noël pour les écoles



Les cadeaux au pied du sapin de la garderie de l'école du Ridoir"





Principaux travaux et Projets communaux

La maison des associations

Anciennement la "mairie-école", sise rue Alexandre Dubois.

Les entreprises ont été désignées suite à l'analyse des offres conformément au règlementation de consultation de l'appel d'offre et les différentes études et diagnostics ont été finalisés. L'accès à l'école du Ridoir a été aménagé et le chantier sécurisé avec la pose de grilles et de bâches pour démarrage des travaux en novembre 2025, en plusieurs phasages :

- le désamiantage des murs et la dépose de la toiture en éternit;
- la démolition des deux côtés du bâtiment.

Projection des travaux selon calendrier prévisionnel :

- premier trimestre 2026 :
sablage de la façade, maçonnerie, couverture, pose des menuiseries extérieures ;
- deuxième trimestre 2026 :
plâtrerie, électricité, plomberie, chauffage, peinture.

La fin des travaux est prévue pour l'été 2026.



Rénovation extérieure de la chapelle des Trois Magots



Valorisation de la chapelle de la rue Morimetz. Pose du totem touristique.

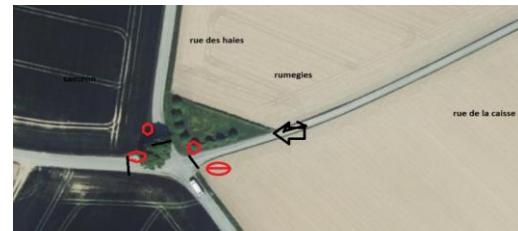


Sécurisation du village:

1. Mise en impasse du Chemin Tintin



2. Changement de sens de circulation de la Rue de la Caisse



Acquisition de la Place du Vert Pont.



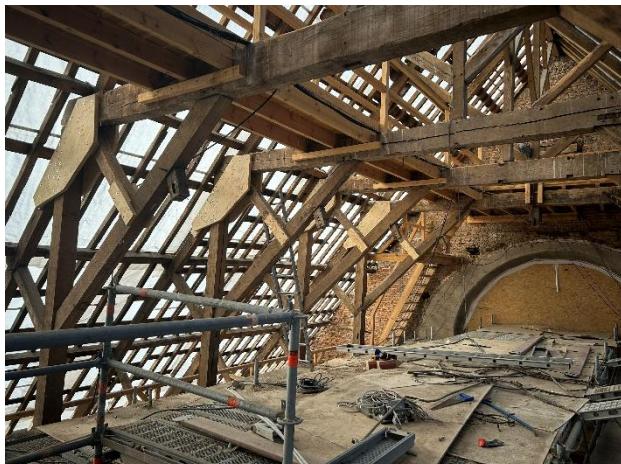


L'église Saint Brice de Rumegies

Dans la continuité du Rumegies info Printemps-Eté 2025, voici quelques nouvelles de l'avancement des travaux de la réfection de l'église Saint Brice au cours de ces six derniers mois.

A l'extérieur de l'édifice :

Une fois la découverte et le désamiantage de la nef terminée, les travaux sur la charpente ont pu commencer : renforcement et redressement, remplacement de chevrons... l'écran sous toiture a été posé et le lattage effectué. Les gouttières ont été posées. La couverture en ardoises ardoise a commencé côté square du souvenir.



Parallèlement, les échafaudages ont été posés niveau chœur afin de procéder à la découverte et au désamiantage. Les travaux sur la charpente ont été réalisés (70% des chevrons ont été remplacés et 15% des sablières corniches).

Concernant la maçonnerie, après le piochement des joints de la nef, le remplacement des briques et pierres abîmées puis le gommage et le rejoointoientement ont été réalisés.

Au niveau du chœur, le piochement des joints est terminé, le remplacement des briques abîmées est en cours. Un traitement anti mousse a été appliqué et le rejoointoientement est en cours.

A l'intérieur de l'édifice :

Les voûtes et les enduits de la nef et du chœur ont été enlevés. Il a été procédé à un remaillage des fissures et une reprise des maçonneries d'arases.



Un état sanitaire des charpentes a été réalisé. Il a donné lieu à un traitement de la charpente ainsi qu'à un traitement fongicide des maçonneries.



Les anciens câbles électriques des combles ont été déposés et un nouveau chemin de câbles a été installé par l'électricien. Les nouveaux câbles ont été posés.

Les vitraux de la nef et du chœur ont été déposés et sont partis en restauration en atelier.

La structure des arcs de la nef est terminée et une structure en bois et ossature métallique a été posée pour permettre l'application du plâtre.

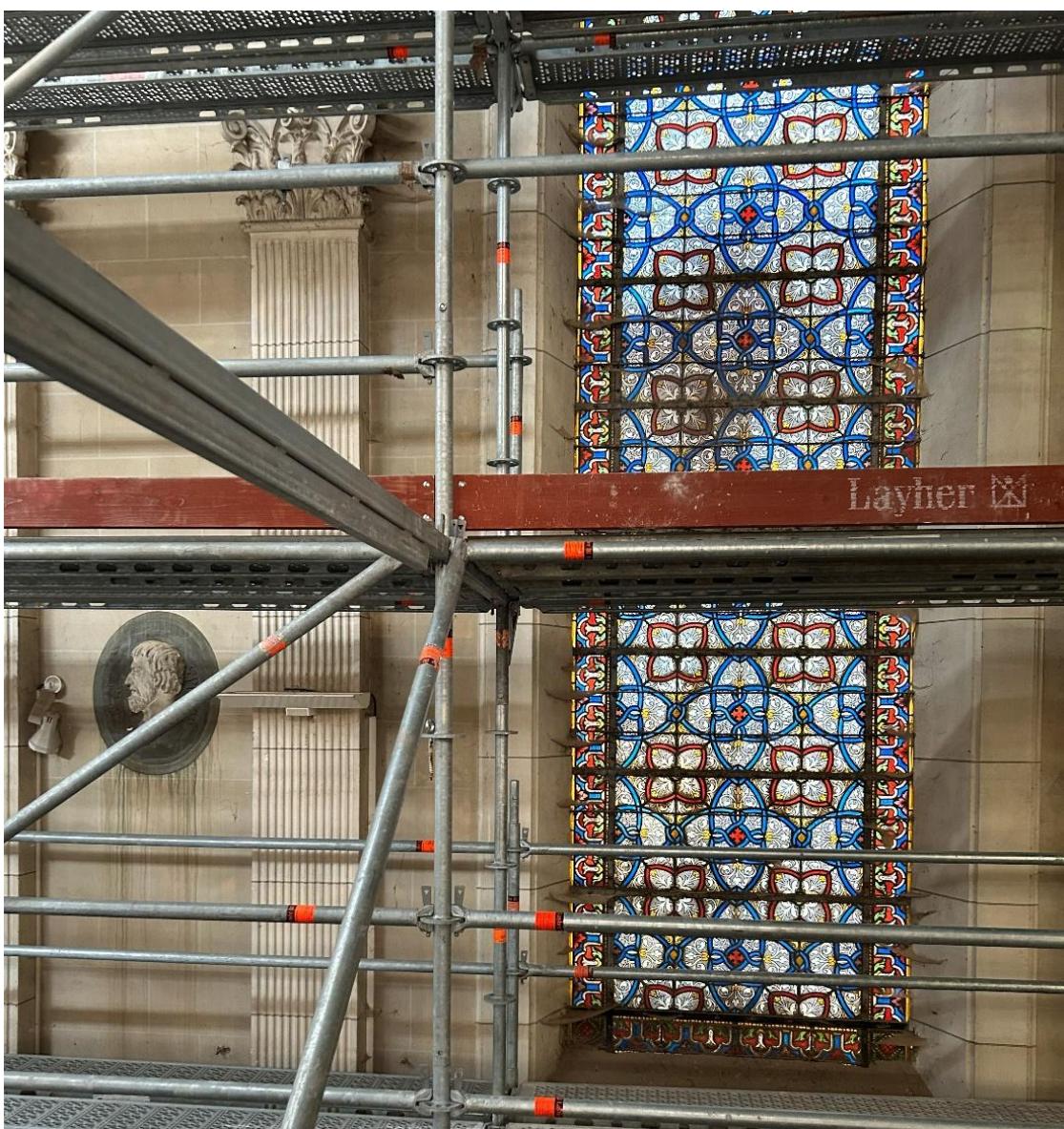
Niveau chœur, la structure des arcs se termine. Il restera la structure en bois à poser ainsi que l'ossature métallique avant l'application du plâtre.

Les mesures de la porte d'entrée ont été relevées ; elle est actuellement en fabrication en atelier.

Le chantier s'est arrêté le 19/12/2025, il reprendra le 6/1/2026.

Le clos et le couvert doivent se terminer fin Mai 2026.

Les travaux intérieurs de l'église se poursuivront courant année 2026.



L'appel aux dons a permis de récolter la somme de 3085 € depuis le 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 16 Décembre 2025 pour 15 dons.

Madame le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercient les donateurs qui, depuis l'année 2024, ont souhaité participer à ce beau projet et contribuer par leur geste à la préservation et valorisation du patrimoine de notre commune.

Collecte des dons clôturée le 31 décembre 2025.



Les communications du SIAVED

Le nouveau bac "Verre"

Un nouveau bac verre de 120L a été distribué fin 2025 pour un passage de la collecte "verre" le **3^e vendredi** de chaque mois.



Les collectes

" Comment puis-je avoir mon calendrier de collecte ? "

La mairie l'a distribué dans votre boîte aux lettres en décembre 2025. Vous pouvez également le télécharger sur le site internet du SIAVED, dans la rubrique "collecte".

Toutes les informations sur l'application SIAVED INFOS.



Le tri se simplifie ! FAQ - Nos réponses à vos questions ?

" C'est quoi un emballage ? "

Un emballage se trouve autour du produit, il protège, conserve et informe. Tout le reste n'en est donc pas : la brosse à dent, les jouets en plastique, les stylos...

" Dois-je laver mes emballages avant de les mettre dans ma poubelle de tri ? "

Il n'est pas nécessaire de laver vos emballages. Il suffit de bien les vider, de ne pas les imbriquer et de les déposer en vrac dans votre bac de tri.

" Est-ce que les camions de collecte des emballages vont passer plus souvent ? "

La fréquence de collecte reste inchangée. C'est à dire, une fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois tous les 15 jours pour le tri sélectif.

" Doit-on avoir une poubelle supplémentaire pour le tri sélectif ? "

Si vous avez vos 3 poubelles (ordures ménagères, tri sélectif et verre) vous avez la bonne dotation. Il n'y aura donc pas de poubelle supplémentaire.

" Puis je mettre mes emballages dans un sac ? "

Il faut les mettre directement dans le bac (en vrac) pour faciliter le traitement dans la chaîne de tri.

" Comment puis-je avoir des conseils pour bien trier ? "

Vous pouvez contacter les Ambassadeurs du Tri par mail à ambassadeurdutri@siaved.fr ou télécharger l'application CITEO "Guide du Tri".

Astuces pour optimiser la place dans votre poubelle de tri

- **Aplatissez** vos bouteilles plastiques dans la longueur et laisser les bouchons.
- **Écrasez** les cartons d'emballages et briques alimentaires.
- **Déposez** vos emballages **vides et en vrac**.
- **N'emboîtez pas** les emballages recyclables les uns dans les autres.

Le compostage au cimetière



Dorénavant, lorsque l'on se rend au cimetière, il s'agit aussi de penser et agir « TRI SELECTIF ».

En partenariat avec le SIAVED, la commune s'engage dans une démarche de valorisation et de réemploi des déchets de cimetières pour un cimetière plus écologique.

Pourquoi trier les déchets au cimetière ?

Jusqu'à maintenant, les déchets produits au sein du cimetière communal étaient récoltés dans un même bac et incinérés. Sans parler du coût de collecte et de traitement (important pour le SIAVED, pour la CAPH et donc la commune), c'est une perte de ressources car une grande partie de ces déchets (terreau, pots de fleur non abîmés, plantes non fanées ...) est réemployable.

Les réceptacles de tri se situent à l'entrée du cimetière.



Aucun autre déchet (cuisine, etc ...) n'y est accepté !



La vie économique du village



Céline Brassely
Psychomotricienne D.E
Nourrisson - enfant - adolescent

Mon rôle est:

- Décliner les étapes essentielles du développement de l'enfant et de l'adolescent.
- De travailler en partenariat avec les médecins, les orthophonistes, les ergothérapeutes, les kinésthérapeutes, les psychologues, les orthoptistes, les professeurs des écoles.
- De réaliser un accompagnement ciblé auprès de chaque patient en accord avec la famille.



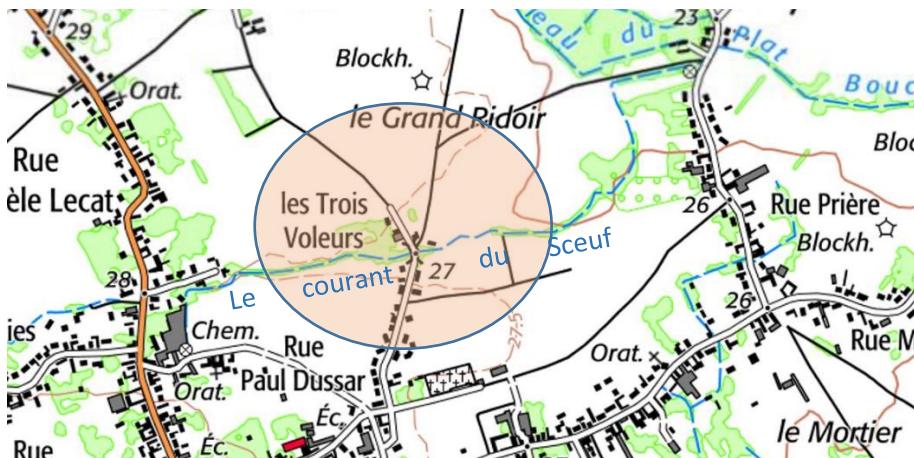
Cela implique de réaliser un bilan psychomoteur après une première rencontre. Une prise en soin peut être proposée visant à soutenir l'enfant ou l'adolescent dans sa singularité. Les domaines visés regroupent: la sensorialité, les émotions, la motricité globale et fine, le graphisme ou encore les habiletés sociales.

Vous pouvez dès à présent me contacter par email:

celine.brassely.psychomot@gmail.com

Le cabinet se situe au 1045 rue Molière 59226 Rumesies.

Ferme des Trois Voleurs



Ce toponyme curieux ne paraît pas remonter au-delà du XXème siècle. Il n'y a pas de références en 1830 et le « chemin rural des Trois Voleurs» vers le Ridoir n'est indiqué qu'en 1913. Un état général des chemins ruraux de 1845 laisse pourtant apparaître que la «charrière du Petit Ridoir» se termine « Aux Trois Voleurs ».

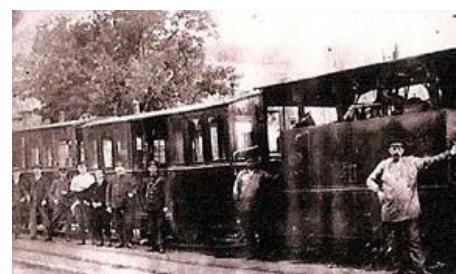
Reste l'explication ci-dessous qui est ancienne et n'a aucun rapport avec les Trois Magots. Selon une tradition orale rapportée par nos anciens, à cet endroit étaient installés trois artisans : Un meunier (c'était celui du Moulin du Ridoir) qui occupait la ferme à gauche, un savetier, au milieu, autrefois chez Madeleine LORTHIOIR, un cordonnier dans la troisième demeure à droite dans le jardin, le long du courant du Sceuf. Effectivement la consultation du cadastre confirme l'existence de ces trois bâtiments dès 1830. Comment le rapport de nos aînés nous aide à confirmer des sources historiques rigoureuses

Le Vert Pont



Lieu-dit, lui aussi symbolique de la vie villageoise, dernier survivant de la longue liste des cafés et estaminets du temps jadis (près de 40 avant la seconde guerre mondiale !). Le toponyme paraît, à l'échelle du temps, relativement récent. Il n'est pas mentionné ni en 1831, ni en 1913. Le lieu-dit semble être resté localisé à l'ancien café et à son pont vert. Pourquoi un pont à cet endroit ? L'examen du cadastre de 1831 montre que le courant de Merdinphon passait à cette époque juste devant le bâtiment actuel, ce qui nécessitait une passerelle ou un ponceau. Reste à définir l'époque de la couleur verte !

Quand le train à vapeur, le "Jujule" fut mis en circulation entre Roubaix et St Amand, la halte fut établie au Vert-Pont, où il y avait aussi un dépôt. Cette halte portait le nom de "Halte Meresse" (Cadastre de 1913). C'est le souvenir de l'ancien propriétaire des lieux que nous retrouvons en 1830. Casimir MERESSE possédait l'ensemble des parcelles contiguës en "maison, jardin, terre, verger et pépinières".



Le Chemin Tintin



A priori, mystère ! Pas de mention en 1663. Mais en 1830, le **chemin existe sans nom**. Il faut attendre le cadastre de 1913 pour trouver entre la Bascule et la Couture du Moulin « Le Chemin du Preil et Faux Rieux Sart dit Chemin Tintin ». Les recherches ont abouti à cette explication vraisemblablement patronymique. M. Maurice LECHANTRE se souvient qu'une parcelle située à droite de la carrière du Faux Rieux Sart portait le nom de « **Camp Tintin** », le champ de Tintin. Est-ce l'abréviation d'un Célestin, Augustin, Valentin ? Avis de recherche !

La Clergerie



C'est une des plus anciennes maisons de la commune mais c'est la seule qui ait pu conserver l'histoire de ses cinq honorables propriétaires successifs depuis la fin du XVIII^e siècle jusque 1972.

Ce bâtiment ecclésiastique, appelé « Clergerie », connu également sous le nom de « Maison du Greffier », servit de résidence aux clercs de la paroisse de la révolution jusqu'au XIX^e siècle.

Les clercs étaient chargés d'assister le curé et en particulier de tenir les registres d'état-civil. Certains se voyaient également confier des fonctions d'enseignement.

Cette maison cléricale fut bâtie dans le dernier quart du XVIII^e siècle sur l'emplacement de l'ancienne école du village, présente sur le cadastre de 1663.

Le premier clerc qui habita cette maison fut Pierre-Joseph LECAT (1764- 1831), clerc de paroisse de 1791 à 1831 mais également greffier, c'est-à-dire secrétaire de mairie de 1826 à 1831.

C'est son fils, Jean-Baptiste Antoine LECAT (1793-1858), qui devint à la fois clerc de la paroisse et greffier de 1831 à 1855. Et c'est le petit fils de Pierre Joseph LECAT qui prit la succession en 1855 :

Auguste-Germain LECAT (1826 -1887), également clerc et greffier de 1855 à 1887.

Cette maison étant bien d'église donc bien communal, sera vendue par adjudication en décembre 1896 et achetée par Henri LECAT (1868-1936), secrétaire de mairie de 1887 à 1936, mort sans descendance.

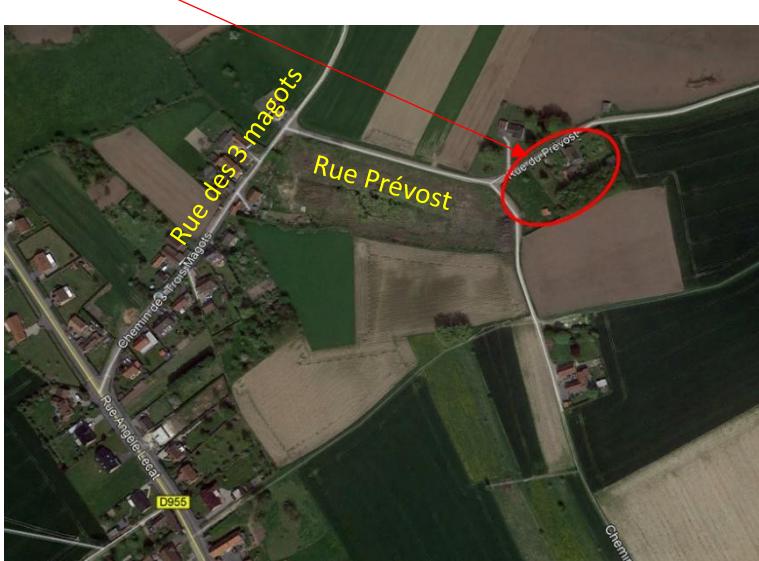
Sa femme née Evelina DOPHON y resta jusque son décès en 1949.

En 1950, une vente licitation faisant cesser l'indivision permettra à l'une des héritières, Marie MANGE, épouse du chef de musique Henri DELJURIE d'acquérir ce bâtiment.

En 1972, la Clergerie sera achetée et rénovée par les actuels propriétaires.



La Cour



C'est un toponyme fréquent dans la région du Nord, souvent orthographié en « court ».

Dérivé du « curtis » mérovingien, il désigne une cour caractéristique de la maison.

Une curieuse tradition orale maintes fois racontée par les anciens. Elle mérite d'être rapportée.

Selon ces dires, le roi Louis XIV visitant ses conquêtes de Flandres se serait arrêté à cet endroit avec sa cour, d'où viendrait le nom «La Cour». Hypothèse alléchante, d'autant plus que ce lieu-dit se trouve sur l'ancienne voie de circulation Douai-Tournai via le « Pont Louvet» sur l'Elnon ! ...

Avis de recherche !



ETAT CIVIL

Naissances

Bienvenue aux nouveaux-nés !

DUHAYON Elliot,
HOUFFLIN Themis,
CLABAUT Simon,
CNOCKAERT FERRAN Mahault,
LEDENT CASTEL Léontine,
DOMINICUS Victor,
LEMAIRE Célia,
BESSAIAH Djeyna.



Baptême républicain :

DESTAILLEUR Basile.



Mariages :

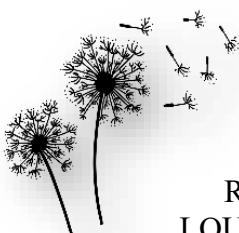
Toutes nos félicitations aux mariés !

GUIOT Benjamin et BOURDON Mathilde,
DELCROIX Erwan et BUHANT Emeline,
COTON Corentin et LARSY Maéva,
VILCOT Thomas et DEPREESTER Barbara,
FRAPPART Roger et STADELmann Monique.



Décès :

Nos plus sincères condoléances aux familles.



JORIEUX Jean Pierre,
DUBOIS Bernard,
DEMARQUE Luc,
GUIOT Patrice,
RAVAUX BAUWENS Marie Christine.
LOUVEAU Ludovic,
LESCAUT Pierre,
ADRIENCENSE CARDON Nadine.



AGENDA DE LA COMMUNE

JANVIER



Samedi 10 janvier

Vœux du Maire. Salle des fêtes César Monier à 19h00.

FÉVRIER



Samedi 14 février
Du 16 au 20 février

Fête de la Ste Cécile par l'harmonie - Salle des Fêtes César Monier
Centre de Loisirs

MARS



Samedi 7 mars
Dimanche 15 mars
Dimanche 22 mars
Samedi 28 mars

Opération Village propre (Hauts de France propres)
Rendez-vous à 9h sous la halle – Accueil café
1er tour des élections municipales
2ème tour des élections municipales
Bourse aux jouets par l'Ecole Immaculée Conception – Salle des Sports

AVRIL



Vendredi 3 avril
Lundi 6 avril
Du 13 au 17 avril
Dimanche 19 avril
Samedi 25 avril

Festiboum par l'école du Ridoir – Salle des fêtes
Chasse aux œufs – Complexe sportif Francis Lacquemant
Centre de loisirs
4^{ème} édition du Parcours du Coeur - Complexe sportif F. Lacquement
Border Camp par l'association FBB44M – Salle des sports

MAI



Vendredi 1^{er} mai
Vendredi 8 mai
Samedi 23 mai

Remise des médailles du travail
Commémoration de l'armistice de 1945 – Mairie à 11h00.
Repas des anciens combattants – Salle des fêtes

JUIN



Dimanche 7 juin
Samedi 13 juin
Dimanche 14 juin
Samedi 20 juin
Vendredi 26 juin

Noces d'or – Salle du conseil à 11h00
Inscriptions en mairie avant le 15 avril.
Fête du Samouraï – Ryu Karaté – Salle des sports
Auditions de l'école de musique sous la Halle
Brocante organisée par l'harmonie
Fête de fin d'année de l'école Immaculée Conception - Salle des Sports
Fête de fin d'année de l'école du Ridoir - Salle des Sports

Du 6 au 31 juillet
Lundi 13 juillet
Mardi 14 juillet
Vendredi 24 juillet

Centre de Loisirs
Fête du village - Feu d'artifice – Complexe sportif F. Lacquement à 19h00
Commémoration de la Prise de la Bastille – Mairie à 11h00
Fête de clôture du Centre de loisirs - Salle des Sports à 19h00



RUMEGIES



Vivre ensemble dans notre village

Caniveaux

Chaque riverain se doit d'entretenir les caniveaux devant chez lui afin de favoriser l'écoulement des eaux. Il se doit également de déneiger son trottoir le cas échéant.

Engins à moteur

L'usage d'engins à moteur tels que la tondeuse, la tronçonneuse est à éviter avant 8h00 et après 20h00. Leur utilisation est tolérée le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 exclusivement.

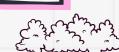
Haies

La taille des haies, arbustes et arbres en limite de propriété sont nécessaires pour la libre circulation sur les chemins communaux, les trottoirs et les voiries.

La hauteur des haies est réglementée à 1m sur 50m de long dans les carrefours et les virages dangereux et limitée à une hauteur de 2m dans la limite séparative.

Démarchage

Tout démarcheur à domicile doit présenter une attestation d'autorisation de la Mairie.appelez le 17 en cas de non présentation de ce document.



17

Vitesse

Pour la sécurité de tous, la vitesse est limitée à 50km/h dans tout le village sauf certaines zones à 30km/h à proximité des écoles, du centre du village ...



Déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit par les règlements sanitaires du département. Le respect de cette interdiction relève des pouvoirs de police du maire.



Chiens

Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse. Veuillez ramasser leurs déjections. Des sachets sont à votre disposition à divers endroits du village. (Eglise, place Blanche de Sauw, cimetière, stade...)

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont à déclarer en mairie.

Les chiens errants sont susceptibles d'être ramassés par la fourrière ou la LPA.

Encombrants et déchetteries

Les déchets verts sont acceptés dans les 2 déchetteries. Ils sont également collectés tous les 15 jours à partir d'avril jusqu'en octobre. Pour les encombrants, il n'y a pas de ramassage mais vous pouvez prendre rendez-vous au

09 69 39 10 89

Les déchetteries intercommunales de Saint-Amand-les-eaux et de Mortagne-du-Nord sont accessibles gratuitement et en illimité à ceux qui sont en possession de la carte dédiée.

Trottoirs et stationnement

Le stationnement ainsi que la circulation des vélos, trottinettes et scooters sont interdits sur les trottoirs, ceux-ci sont réservés uniquement aux piétons et poussettes.

Selon le code de la route, le stationnement est interdit devant les portes cochères, les entrées de garages, les barrières ainsi que dans les virages, sur la chaussée et sur les pistes cyclables.

